

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS :
ANNONCES, 25 centimes la ligne.
RECLAMES, 50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Table with columns: CALENDRIER DU LOT, Départ des Correspondances, SERVICE DES POSTES, Arrivée des Correspondances. Includes dates, fairs, and routes.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 23 Septembre 1865.

BULLETIN

On mande de New-York, le 9 septembre, qu'un Manifeste de la société de Féniens à Springfield, adressé au peuple des Etats Unis, dit :
« Quand un gouvernement provisoire aura été établi en Irlande, une armée de 200,000 hommes ira appuyer les officiers américains irlandais qui ont servi avec distinction dans votre armée. Ces officiers se rendent silencieusement en Irlande pour prendre la direction des opérations actives qui ouvriront beaucoup plus tôt qu'on ne le croit. Tout ce qu'il leur faut maintenant ce sont des armes, pour pouvoir combattre l'ennemi dans des conditions égales. Des sommes considérables sont nécessaires et nous vous demandons sans hésitation un appui que vous n'avez jamais refusé jusqu'à présent à aucun peuple insurgé.
Le général Slocum a retiré l'ordonnance par laquelle il avait interdit l'organisation de la milice dans le Mississippi. — Les autorités militaires de Georgie ont enjoint à tous les citoyens de livrer les armes qui sont en leur possession. »

Le Daily-News, de Londres, dit que l'œuvre du maintien de la paix et de l'ordre en Irlande donnera encore quelque peine aux troupes stationnées dans ce pays.

Le Morning-Post prétend qu'il n'est pas vrai que l'Amérique désire la république en Irlande et que M. Seward ait participé à la souscription ouverte par les Féniens. D'après la feuille anglaise, M. Seward, au contraire, avait appelé, il y a deux ans, l'attention du gouvernement britannique sur le féniisme, en faisant le tableau de son organisation. Le ministre américain aurait même adressé récemment à Londres, de nouvelles communications sur le même sujet. Enfin, M. Johnson serait aussi opposé au féniisme.

La diète Hongroise est convoquée à Pesth pour le 10 décembre.

En Italie, le Ministre de l'Instruction publique a adressé au Roi un rapport sur l'enseignement donné par les corporations religieuses. Ce document constate le nombre extraordinaire des

corporations; déclare que leur enseignement n'est pas conforme aux idées modernes, et conclut que leur suppression n'aurait aucun inconvénient.

Les lettres de Constantinople, du 13, constatent que toute la partie de Stamboul, comprise entre la Corne d'Or et Coum-Capou, ne présente plus qu'un monceau de cendres. Il n'y avait pas eu, dans cette capitale, de si terrible incendie depuis 35 ans. On a appris à la Porte que le prince Alfred d'Angleterre renonçait à son voyage à Constantinople pour des motifs encore inconnus.

Les avis d'Amérique confirment le bruit d'après lequel le président Davis, aussitôt le prononcé du jugement par le tribunal devant lequel il doit comparaître, sera gracié par le président Johnson, à condition de rester éloigné, pendant dix ans, du territoire des Etats-Unis.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Autriche.

Vienne, 21 septembre.

La Gazette de Vienne, publie un manifeste impérial qui pose le diplôme d'octobre comme principe dirigeant et qui garantit le droit des populations du Bopérier, par leurs représentants, aux délibérations concernant la législation et le budget tout en indiquant que la patente de février, avec addition des lois fondamentales données antérieurement, sera proclamée de nouveau comme constitution de l'empire.

Les vœux de l'Empereur pour une organisation durable et constitutionnelle des droits de l'ensemble de la monarchie avec participation de tous les peuples qui la composent, n'ayant pas été remplis jusqu'ici, l'Empereur a résolu d'entrer dans la voie de la conciliation et de présenter aux diètes de Hongrie et de Croatie le diplôme d'octobre ainsi que la patente de février.

Puisqu'il est impossible que les mêmes règles puissent être pour une partie de la monarchie un objet de délibérations, tandis qu'elles seraient définitives pour une autre partie, la loi sur la représentation des différentes parties de l'empire, continue dans la patente de février, sera provisoirement suspendue, sous la réserve que les résultats des délibérations des royaumes de l'Est de l'empire, dans le

cas où elles seraient favorables à l'unité de la monarchie, seraient soumises avant la décision finale de l'Empereur aux représentations des autres pays.

L'Empereur regrette la suspension de l'action du Reichsrath restreint. En attendant, son gouvernement prendra toutes les mesures qu'il ne saurait être ajournées.

Angleterre

Londres, 20 septembre.

Le Times a reçu de son correspondant particulier de New-York la nouvelle suivante :

Le général Lez a accepté la présidence du collège de Washington à Loxington (Virginie). Dans sa lettre d'acceptation, le général dit que c'est le devoir de chaque citoyen, dans les circonstances actuelles, de contribuer de tout son pouvoir au rétablissement de la paix et de l'harmonie, et qu'il appartient particulièrement à ceux qui sont chargés de l'instruction de la jeunesse de donner l'exemple de la soumission aux autorités.

Dublin, 21 septembre.

Cinq personnes ont été arrêtées hier à Ballina, pour exercices militaires secrets.

On s'attend à un mouvement féniens dans le Canada.

La police de Cork a reçu des renforts. Le bruit court que les troupes du Connaught sont mécontentes, mais ce bruit n'est probablement pas mieux fondé que le bruit analogue qui a couru au sujet de la garnison de Cork.

Un mémoire a été présenté au colonel commandant le comté de Kerry pour la convocation d'un meeting ayant pour objet d'examiner la situation dans le comté.

Dublin, 20 septembre, soir.

L'Irish Times publie une dépêche de Cork, annonçant que, dans une revue du 99e régiment, le colonel ayant montré à un sergent un registre féniens dans lequel figurait son nom, le sergent avoua que c'était bien sa signature et fut, par suite, arrêté. Un soldat du même régiment et un autre habitant du pays ont été également arrêtés.

L'agitation est très-vive à Cork. On croit que la population va se présenter aux banques demander le paiement en espèces et se faire rembourser ses dépôts.

Prusse.

Berlin, 20 septembre.

La Correspondance provinciale dit à propos de l'affaire Ott :

Sur le désir exprimé le 12 du mois dernier par le tribunal militaire au procureur-général de Colo-

je pourrais, je crois, faire son portrait de souvenir, si je dessinais autre chose que des fleurs et des arbres. Chacun de ses traits est gravé là... »

Et Blanche portait à son front le bout de ses doigts effilés. Amélie l'interrompt, et, lui posant une main sur le cœur :

« Oui ici ! » dit-elle avec un sourire. Puis, d'une voix un peu inquiète, elle ajouta, en regardant son amie qui rougissait : « Prends garde, jeune enthousiaste. Tu t'exaltes dans ton amour sans savoir si l'homme à qui tu l'as voué te rendra le sien dans la même mesure. »

— Amélie, ne m'effraie pas. Que veux-tu dire? Croistu que Raymond ne m'aimera point? As-tu des motifs de le croire? — Aucun, je le jure. Calme-toi donc, follette : te voilà toute pâle! Peut-on être impressionnable à ce point-là!

— Je t'en supplie, ne me cache rien. Raymond aurait-il écrit à M. Charlet?... — Pas une seule fois depuis qu'il est question de son retour. Et, dans ses lettres précédentes, il n'a jamais — que je sache — dit un mot de toi ni des projets de vos parents.

— Alors que signifie tes paroles de tout à l'heure? — Mon Dieu, rien; je les ai prononcées au hasard, sous l'empire d'une crainte vague et probablement très-mal fondée. Parlons d'autre chose. Qui as-tu vu à Vignolle, cet été? — A part ma tante d'Armentière et mon cousin Octave, à peu près personne. Mais permets-moi encore une seule, une dernière question, et réponds-moi franchement. Aurais-tu appris par quelque voie

gné, l'enquête a été confiée à une commission mixte de militaires et de civils. Le comte d'Eulenburg n'a pas été arrêté, non par suite de considération de parti, mais parce que le délit n'a pas été suffisamment constaté pour justifier l'arrestation.

La nouvelle de la cessation des travaux maritimes de Kiel est dénuée de tout fondement.

Italie.

Florence, 20 septembre.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire relative aux élections.

Le ministre exprime l'espoir que les élections se feront seulement suivant des idées et des principes et en dehors de toutes considérations personnelles. Les italiens, dit-il, peuvent envisager l'avenir avec confiance si les nouveaux députés sont des hommes d'une incontestable honnêteté, s'ils ont le sens pratique, s'ils ont confiance dans les principes du droit public, s'ils sont les adversaires des ennemis de la monarchie Constitutionnelle et de tous ceux qui désirent le retour du passé, s'ils sont enfin les partisans d'une politique franchement active, mais sans impatiences inconsidérées, comme sans résignation découragée.

La Circulaire dit que le ministre présentera bientôt des projets de loi pour la suppression des Corporations religieuses et pour la réorganisation des biens ecclésiastiques. Il proposera d'améliorer les conditions misérables dans lesquelles se trouve le clergé des campagnes. — Dans la répartition des biens ecclésiastiques, une portion sera consacrée à l'instruction primaire et secondaire, et une portion sera réservée aux communes où résident ces corporations pour être employée en travaux d'utilité publique ou servir au développement de l'instruction publique.

Ainsi, dit le ministre, seront rendues plus faciles les réformes concernant l'enseignement primaire et secondaire que le ministre doit présenter au Parlement avec un autre projet sur les études supérieures.

La Circulaire ajoute que le déficit de 1866, s'élèvera presque à 280 millions si on ne cherche pas à réduire le passif du budget et à augmenter l'actif. Le gouvernement proposera des modifications à l'impôt sur la richesse mobilière; il continuera l'unification législative; il présentera enfin des projets pour le développement des ressources nationales et pour des modifications à l'impôt du timbre et de l'enregistrement.

Espagne.

Madrid, 20 septembre.

Des avis de Cuba qu'une maladie, considérée comme nouvelle, et qui a déjà fait un certain nombre de victimes, a été signalée à Matauzas. Les médecins l'étudiant.

indirecte que Raymond... ait rencontré... à Rome... ou ailleurs...

— La splendide beauté qui doit faire concurrence dans son cœur à l'insignifiante petite bonde?... Mais écoute; on marche dans la salle à manger. »

En effet, un pas léger, quoique ferme, se faisait entendre dans cette pièce, contiguë au salon. Aussitôt on frappe; puis, avant même qu'Amélie eût pu dire : « Entrez! » la porte s'ouvrit, et nos deux amis restèrent muettes de saisissement, en voyant paraître, comme si leurs derniers mots l'eussent évoquée, la splendide beauté dont Amélie venait de parler en badinant.

C'était Clotilde Erneville. Resplendissante de toilette, le front haut, l'œil rayonnant, la bouche souriante, elle entra, un petit album à la main, avec la familière aisance d'une personne qui vient souvent et se sait la bienvenue. Mais voyant que Mme Charlet n'était pas seule, elle fronça légèrement ses fins sourcils.

« Est-ce que je vous dérange? dit-elle, sautant à peine Blanche et tendant la main à Amélie, qui s'était avancée au-devant d'elle. Vous semblez stupéfaite, ma chère Mme Charlet! — Je ne suis qu'un peu surprise, répondit gracieusement Amélie, déjà revenue de sa première émotion. Je vous croyais encore aux eaux. — Nous sommes de retour depuis avant-hier, et je vous apporte, ma chère maîtresse, quelques ébauches que j'ai faites d'après nature dans ce pays-là. — A la bonne heure! Tout le monde nous revient en même temps. Permettez, mademoiselle, que je vous présente mon amie Blanche de Vignolle. — Et

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 23 septembre 1865.

RAYMOND D'ARMENTIÈRE

PAR

LA VICOMTESSE DE LERCHY

Suite du chapitre III.

« Ma première visite est pour toi, disait Blanche; nous ne sommes arrivés que d'hier soir, et je n'ai encore vu personne. — Pas même M. d'Armentière! — Lequel? — Eh! mais le duc, bien entendu. — Non; il paraît qu'on me le présente ce soir. Pourquoi cette formalité? On suppose sans doute que nous ne nous connaissons plus. Au fait, ajouta-t-elle en rougissant, il peut bien, lui, avoir oublié sa petite cousine. — Et s'il se la rappelle, comme c'est probable, dit gaiement Amélie, il la cherchera en vain dans Mlle Blanche de Vignolle. Tu as changé depuis cinq ans

LES FENIANS D'IRLANDE

Il règne beaucoup d'incertitude sur la cause réelle des actes de rigueur qui ont lieu en Irlande, et dont ce pays n'a pas vu d'exemple depuis 1848, mais on affirme que le crime de haute trahison et de conspiration contre la sûreté de l'Etat peut seul l'avoir motivée.

Voici, du reste, les détails qui ont été recueillis depuis. Les premières personnes arrêtées ont été M. O'Donovan Bossa, propriétaire du *Irish People*; M. Sham O'Clausey, rédacteur en chef; M. James Murphy, se disant citoyen de Boston; MM. Thomas Ashe et Cornelius O'Mahony, rédacteurs; M. James O'Conor, administrateur, puis plusieurs autres employés inférieurs.

Au moment de leur arrestation, on leur déclara qu'ils auraient à répondre à l'accusation d'avoir traité avec le conspiré avec d'autres personnes faisant partie d'une Société secrète, appelée Société Fenian, dans le but d'exercer, en Irlande, la guerre contre la Reine, et de séparer l'île du Royaume-Uni.

On mande de Liverpool qu'une proclamation a été publiée dans cette ville, ordonnant l'arrestation de M. Stephens, fenian de Dublin; qui se cache pour échapper au mandat lancé contre lui. D'autres mandats ont été également lancés contre plusieurs chefs fenians. Des réunions avaient été tenues par les fenians de Liverpool et de Birkenhead. Des délégués étaient arrivés de Londres, de Dublin et d'ailleurs. Plusieurs fenians du corps d'artillerie des volontaires ont donné leur démission, et se sont rendus sur différents points du pays. Les fenians se réunissent chaque nuit pour des exercices militaires.

BAYVET.

Revue des Journaux

Le Correspondant du *Moniteur*, à New-York, lui transmet, à la date du 2 septembre, de longs détails sur les sinistres financiers qui ont jeté la perturbation au sein de cette grande place commerciale; il termine en ces termes:

« Je ne vous parlerai pas longuement aujourd'hui des questions extérieures. C'est que pour le moment elles tiennent bien peu de place dans les préoccupations du public. Un apaisement complet se manifeste surtout à l'égard des affaires du Mexique. Jusqu'au New-York Herald qui croit aujourd'hui que cette difficile question peut recevoir une solution politique. Il vient de s'approprier une idée mise en avant par l'Empereur Napoléon III, et propose, dans un article remarquable du reste, la formation d'un congrès destiné à résoudre les difficultés qui divisent et troublent les deux mondes.

« Les dernières nouvelles arrivées de Californie nous ont appris le complet succès de l'emprunt juariste. Aucun souscripteur ne s'est présenté, et d'après le courrier de San Francisco les agents de l'ex-président n'ont même pas été couverts des frais d'impression des titres. »

Le *Journal des Débats* se croit autorisé à supposer que les deux dépêches de M. Drouyn de Lhuys et de Lord Russell ont eu principalement pour but de rendre manifeste à tous, le rétablissement plus ou moins durable, de l'entente anglo-française.

On lit dans la *France*, sous la signature de M. Cohen :

« Le *Journal des Débats* accuse, ce matin, M. Drouyn de Lhuys de prendre parti pour

toi, Blanche, tu as deviné, sans doute, M^{lle} Ernevillle, l'excellente élève dont je t'ai parlé tant de fois.

— Et dont tu m'as montré quelques dessins si jolis, dit Blanche, surmontant — par un effort qui fit affluer tout son sang à ses joues — sa timidité naturelle et le serrement de cœur qu'elle éprouvait depuis l'entrée de Clotilde. Oh! mademoiselle, si vous saviez combien j'ai parfois envié votre talent! »

Le nom de Blanche de Vignolle avait produit sur M^{lle} Ernevillle presque autant d'effet que son apparition, à elle, venait d'en produire sur Blanche. Mais l'émotion de Clotilde était surtout de la curiosité. Son œil se fixait sur son innocente rivale avec une expression qu'Amélie, étonnée, trouva presque malveillante. Blanche, sous ce regard, baissait les siens et se sentait mal à l'aise. La voyant rougir et entendant cette voix douce et faible, la belle Clotilde réfléchit sans doute qu'elle n'avait rien à craindre de cette enfant; et, rendue généreuse par la certitude de ses avantages, elle fut prise de compassion et d'une sorte d'affectueux intérêt pour cette créature inoffensive. — Car c'était ainsi qu'elle la jugeait dans l'orgueil de son triomphe.

« Parlez du talent de M^{me} Charlet, répondit-elle gentiment. Je ne suis, moi, qu'une débutante. — Voici mes vœux du Mont-Dore, ajouta-t-elle en présentant son album à Amélie.

— Vous arrivez du Mont-Dore? » demanda vivement Blanche. Puis elle rougit de nouveau, confuse du sentiment qui lui avait dicté sa question.

Amélie s'en aperçut, sourit, et devinant que Blanche, si elle l'eût osé, en aurait demandé davantage, elle dit à Clotilde :

l'Allemagne sans savoir si les allemands désirent notre sympathie et notre concours. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* l'accuse de prendre parti pour le prince d'Augustenbourg.

« La circulaire que l'on attaque ainsi ne prend parti que pour le droit, la justice, la civilisation, c'est-à-dire pour la politique de la conquête et de la guerre. »

La correspondance adressée de Florence au journal le *Monde* et reproduite sous la signature de M. Taconet, prétend que le ministre de l'intérieur, M. Natoli, aura recours à tous les moyens pour empêcher des élections catholiques: « Il est du nombre de ceux qui croient qu'il n'y a que les athées, les libres penseurs, et surtout les franc-maçons qui aient en Italie le droit d'être représentés à la Chambre. Tous les autres sont des malheureux qui n'ont pas encore compris le progrès, et il importe, dans l'intérêt de ce même progrès, de les exclure de la vie politique. »

On sait que le comte Russell a adressé aux puissances maritimes une circulaire dans laquelle il propose d'assimiler la traite à la piraterie?

« Ce moyen, fait observer l'*Opinion nationale* par l'organe de M. Bonneau, est évidemment le plus énergique qu'il soit possible de prendre. Nous ne saurions dire quel accueil il recevra des différents cabinets; il est certain du moins, qu'en autorisant à poursuivre et à traiter comme pirate tout négrier surpris avec un cargaison humaine, l'Angleterre ne se ménage pas elle-même, puisque les sujets de la reine Victoria, sont ceux qui paraissent pratiquer aujourd'hui le plus activement ce commerce illicite. »

Le *Temps* cite, dans son Bulletin, cette phrase de la circulaire du comte Russell: « Tous les droits anciens et nouveaux, ont été foulés aux pieds à Gastein, et l'autorité de la force est la seule puissance qui ait été consultée. »

« On ne peut que souscrire à ce jugement ferme et droit, ajoute M. Isambert; il ferait honneur à un historien; mais pourquoi lui donner la forme d'une dépêche diplomatique, lorsqu'on n'autorise même pas les agents qui recevront cette dépêche à en faire le texte d'observations? »

Pour extrait: A. LAYTOUT.

Correspondance.

Paris, 22 septembre.

Le *Moniteur* publie la note qui suit:

« Quelques journaux s'évertuent à prédire un changement dans les hommes et les choses du gouvernement, et ils vont même jusqu'à indiquer le 14 octobre comme l'époque où aura lieu cet événement.

« Nous sommes autorisés à déclarer que ces bruits n'ont aucune espèce de fondement et sont inventés par la malveillance. »

— On mande de Biarritz le 17 septembre:

« Depuis quelques jours, le Prince impérial a commencé de prendre ses bains au Port Vieux, régulièrement à 7 h. 1/2 du matin.

« Hier, a eu lieu la consécration de la chapelle de la villa Eugénie. L'Impératrice a voulu que la première cérémonie religieuse de sa chapelle particulière fût consacrée au souvenir de sa meilleure amie, sa sœur, la duchesse d'Albe.

« On attend ici aujourd'hui, l'arrivée du duc de Persigny, de M. Fould et de M. Frémy. »

« Vous avez dû rencontrer là un parent de M^{lle} de Vignolle? »

— M. le duc d'Armentière? En effet, j'ai eu le plaisir de faire sa connaissance. Nous logions au même hôtel, nous dînions à la même table, et il a pris part à une ou deux excursions dont j'étais aussi.

Blanche devint pâle. Pourquoi? Elle n'aurait pu le dire elle-même. Mais, grâce au merveilleux instinct que l'amour donne à certaines femmes d'une organisation très-délicate et très-impressionnable, elle sentait quelque chose d'inquietant dans la complaisance un peu orgueilleuse avec laquelle cette étrangère parlait de Raymond. Clotilde l'observait et gardait le silence. Remarquant que la contrainte régnait et voulant rompre la glace, Amélie reprit gaiement:

« Eh bien, Blanchette, tu ne causes pas de ton fiancé avec mademoiselle, qui le connaît maintenant mieux que toi?... Pourquoi ce regard effaré? Ai-je eu trop de langue? Etait-ce encore un secret? »

— Pas pour moi du moins: il n'était bruit à Mont-Dore que de ce mariage, dit Clotilde avec un sourire légèrement ironique.

— Et lui?... Raymond... vous en a-t-il parlé? fit Blanche timidement.

— Il m'a dit, je crois, que le vœu de sa famille était de l'unir à sa cousine, M^{lle} de Vignolle. »

Mais, en prononçant ces mots avec une indifférence affectée, Clotilde rougit à son tour. Le rôle dissimulé qu'elle jouait devant ces deux âmes sans défiance la ravalaît à ses propres vœux. Que faire cependant? Elle ne pouvait crier brutalement à la pauvre Blanche: il n'est plus votre fiancé, il est le

— On parle d'une lettre que l'Empereur aurait écrite à Schneider pour le remercier du dévouement et de la distinction dont il a fait preuve, comme président temporaire du Corps législatif.

Pour extrait: A. LAYTOUT.

M. Cessac nous adresse l'article suivant, avec prière de l'insérer dans le *Journal du Lot*. Nous accédons volontier à son désir. Pour M. Cessac, comme pour toutes les personnes qui s'occupent de questions d'intérêt local, nos colonnes sont toujours ouvertes.

UXELLODUNUM

RETROUVÉ.

Avant de reproduire la lettre que dix membres du Conseil général du Lot me firent l'honneur de m'adresser le 25 août dernier, qu'il me soit permis de consigner quelques observations préliminaires, et d'exposer le résultat des fouilles exécutées à Puy-Ussolud.

Je me propose d'écrire une œuvre plus complète où j'essaierai d'embrasser et de dérouler toutes les phases d'un problème historique et topographique que les travaux de savants hommes n'avaient pu dégager encore des ombres accumulées par les siècles. Je me bornerai donc à relever ici des découvertes, des faits acquis qui auront une autorité, une signification décisives aux yeux de ceux qui cherchent la place où fut Uxellodunum, sans idées préconçues et sans parti pris.

Fermement convaincu que l'attribution de cet oppidum au monticule de Luzech, était le résultat d'une erreur, je crus pouvoir éclairer la religion de la commission de la carte des Gaules. Quatre brochures, successivement, mais inutilement publiées, me révélèrent trop tard l'impuissance de ma plume. Je compris alors que la pioche seule pourrait sonder les arcanes du passé, ouvrir des horizons que la controverse n'avait fait que voiler, peut-être.

Mais la pioche, c'était le labeur, non gratuit, des auxiliaires; c'était le salaire devant tomber le soir, la tâche finie, dans la main du travailleur; et les sacrifices que s'étaient imposés déjà mon dévouement, mon amour pour la vérité, ordonnaient à ma raison de compter avec mes ressources.

Or, le compte fait, et mon budget consulté, je dus me résigner à solliciter une allocation absolument nécessaire, auprès du Conseil général du Lot.

J'eus la fortune de voir une haute, et une grande autorité militaire appuyer mon placet et mon mémoire; mais, dans son esprit de patriotisme et d'équité, le Conseil général atténuait le subside par moi demandé, afin d'être en mesure d'étendre sur d'autres compétitions sa libéralité. Une subvention de quatre cents francs fut ainsi accordée à chacun des lieux qui revendiquent la gloire des dernières luttes pour l'indépendance gauloise.

Quelques souscriptions sympathiques à la cause, dont je m'étais fait le champion et remises en mes mains, vinrent accroître, cependant, la part faite à Puy-Ussolud.

C'était peu, sans doute, eu égard à cet énorme massif qui domine les frontières des *Cadurques* et des *Lemovices*; mais j'avais la foi, et ce fut avec moins de sept cents francs que j'entrepris d'inventorier, de fouiller simultanément Puy-Ussolud et le *Pech-Grand* de Saint-Sozy.

Dirigés par mon fils, les manoeuvriers du *Pech-Grand* interrogèrent des vestiges de retranchements, à la destination, à l'origine non-équivoques. Ils sondèrent également douze des quatre-vingts *tumulus* qui peuplent les revers et les sommets de cet aride coteau: ces tombelles encore inviolées naguère, les objets de pierre, de fer et de bronze, les débris de poterie célique, les monceaux d'ossements qu'en vingt siècles les assauts du temps n'avaient pas anéantis, tout, jusqu'aux mystérieuses traditions planant sur ce lieu respecté, rappelaient énergiquement un drame des temps anciens, la lutte sanglante des postes-avancés de Drappes contre la légion de Caninius.

On sait que les troupeaux *Cadurques*, ayant quitté les hauteurs pour descendre dans la plaine, *ad ripas fluminis*, étaient aux prises déjà avec la cavalerie romaine et les auxiliaires germains, lorsque Caninius, avisé par les éclaireurs, s'ébranla avec sa légion rangée en bataille. — Au signal donné sur toute la ligne, dit le texte latin, les hauteurs furent envahies. *Ita, repente omnibus ex partibus signo dato, loca superiora capiuntur.* — Qu'on visite, qu'on sillonne la

mien!

« Bah! se dit-elle pour apaiser ses scrupules, elle ne peut pas l'aimer, elle ne le connaît pas. Et lui, il ne se serait jamais attaché à elle; ce n'est pas du tout la femme qu'il lui faut. »

Blanche faisait des réflexions d'un tout autre genre. Pour la première fois de sa vie, elle éprouvait sans motif de la répulsion pour quelqu'un, et elle s'en voulait de cette injustice, interrogeant sa conscience avec anxiété, se demandant si elle était jalouse de la beauté de Clotilde et concluant, sans savoir pourquoi, par ce regret: « Ah! que n'étais-je à Mont-Dore! »

Résolue à triompher de cette impression, elle se pencha sur l'album de Clotilde, que feuilletait Amélie, et s'informa de ce que représentait chacun des dessins. M^{lle} Ernevillle répondit complaisamment à ces questions. Arrivée au dernier de tous, une vue du pic de Sancy, elle s'anima en décrivant les divers aspects de cette montagne, et surtout les sites magnifiques qu'on découvre de son sommet.

« Oh! s'écria Blanche, vous aimez la nature; nous nous comprendrions? »

— Qui sait? répondit Clotilde. Vous l'aimez peut-être tout autrement que moi. Mon œil est charmé de l'harmonie de ses tableaux, et ma main heureuse de s'exercer à les reproduire. Mais voilà tout; elle ne frappe guère que mes yeux; elle parle peu à mon cœur et à mon esprit, et, si je n'avais pas mes crayons, je serais incapable de passer une heure entière dans la solitude d'une forêt, au bord d'une rivière ou en face de ruines, quelque beau et imposant que tout cela fût d'ailleurs. La tristesse

plaine et les coteaux, au sud comme au nord de Saint-Sozy, et il n'est pas un mouvement stratégique, pas un détail, pas un épisode de la double action qui ne frappent l'esprit, et ne s'y révèlent aux yeux.

Il va de soi, qu'en égard aux engagements de la plaine, je ne devais pas songer à faire explorer des alluvions profondes périodiquement recouvertes ou affouillées par les inondations de la Dordogne.

Lorsque le *Pech-Grand* laissait échapper ainsi devant mon fils son dernier mot... et le bon; le res-saut de Loulié répondait, avec un égal abandon, aux appels de l'outil de mes ouvriers, et semblait combler à plaisir toutes mes espérances. — On remarquera à ce sujet, que si la pioche que je dirigeais rencontra, sous ses premiers coups, le bassin rocheux de l'antique source pérenne, c'est qu'elle eut soin d'aller frapper, d'aller mordre ailleurs qu'aux parages de l'*Eguillat* préconisées naguère par le neveu de M. Lacabane.

Et pourtant, sur la carte de l'état-major, la branche du compas de M. Bertrand y était tombée sur les flancs de la montagne, vers le lieu dit l'*Eguillat*; — et pourtant, c'était à l'*Eguillat* encore qu'en deux jours, avec les bras de trois hommes activés à ses frais, M. Bertrand avait, disait-il, obtenu des résultats de nature à le convaincre qu'il était dans la bonne voie.

Mon honorable contradicteur de la dernière heure doit reconnaître à présent que la verve et la sagacité ne sauraient remplacer toujours l'expérience et les études approfondies.

Je retourne à Puy-Ussolud, où la commission des fouilles put, dès sa première réunion, apprécier les résultats obtenus, la valeur péremptoire des premiers travaux dus à mon initiative. — C'est pour moi un devoir et une joie d'avoir ici l'occasion de donner essor à ma gratitude, en rendant hommage au zèle éclairé, de M. le président et de MM. les membres, mes collègues, dans cette commission dont le concours me fut si utile, si précieux. Pour ces intelligences d'élite qui savent mes publications, qui avaient médité sur les choses et sur les lieux, la lumière s'était faite longtemps avant que le hoyau, et la pelle, et le pic eussent attaqué les flancs mystérieux d'Uxellodunum.

Aux controverses qui se sont agitées et s'agitent encore avec passion autour de l'emplacement tant recherché qu'occupa l'oppidum cadurque, ne croirait-on pas que Puy-Ussolud soit le premier lieu venu? »

Ne croirait-on pas que ses titres et ses prétentions n'ont surgi qu'à l'improviste, sans précédents dans les chroniques; sans avertissements du passé? »

Sa grande notoriété avait dû s'obscurcir, il est vrai, pendant le cycle si fatal à la civilisation, aux annales gallo-romaines. Mais, quand le torrent barbare se fut écoulé, quand notre vieille France put respirer sous ses ruines, ne vit-on pas des hommes d'étude, ne vit-on pas les chartes renouer la chaîne brisée des traditions, pour affirmer, pour consacrer le site d'Uxellodunum? »

Je retourne au ressaut de Loulié, et vers les bras actifs qui, sous mes yeux et pendant plus d'un mois, firent jaillir, un à un, les secrets qu'enfermaient ce versant de la fière montagne.

Ce furent d'abord, et le point où s'éleva la tour romaine, et les glaives calcinés, et les fragments de charbons éparés sur un vieux sol abondamment rechargé.

Ces débris éteints, inertes, mais toujours significatifs, ne se doutent pas qu'ils furent jadis des projectiles incendiaires, et une arme terrible aux mains des assiégés.

Vint ensuite le bassin de la fontaine où, sous quatre mètres de terres éboulées, gisaient enfouis des tessons de vases céliques et des armes de trait (pierres de ronde, pointes de flèches et fers de pilum.)

Dans ce bassin, œuvre de la nature seule, en s'approchant de la large fissure où passaient les eaux abreuvent l'oppidum, l'oreille peut saisir encore très distinctement le bruit de leur chute voisine. Puis, au fond d'une tranchée de cinq mètres péniblement entaillée dans un massif tuilier que la source même avait créé à travers les âges, apparut enfin la galerie souterraine dont les ramifications supérieures paraissent contourner et envelopper la fontaine. A l'élevation, à la largeur de la baie cintrée de ce tunnel (environ 4 mètres 75 cent. sur 4 mètres 50 cent.), on juge que deux mineurs se frayèrent leur passage, en sautant côte à côte. — Qui pourrait ne pas retrouver le *magnus fons aquæ* des Commentaires dans le courant rapide, dont le débit, en juillet dernier, fournissait 96 litres d'eau à la minute? Qui pourrait ne pas voir la vérité historique se dégager de tant de faits circ constanciés accumulés sur l'étroit espace dessiné à

me prendrait, j'irais peut-être jusqu'aux larmes, et je ne sais rien de ridicule comme de pleurer sans sujet.

— Moi, reprit ingénument Blanche, je n'ai pas du tout peur de cette mélancolie qu'inspire le calme des champs, à la nuit tombante, par exemple.

— C'est que toi, dit Amélie, tu es un esprit rêveur. Tu t'absorbes dans la contemplation d'un paysage, au lieu de le dessiner. Je t'ai même vue, penchée sur une rose, la caresser des yeux et te plonger dans une méditation profonde, comme si elle te parlait un mystérieux langage compris de toi seule et auquel tu répondais tout bas.

— Alors, mademoiselle, vous devez aimer la campagne? reprit Clotilde.

— Beaucoup. Si mon père y consentait, je passerais toute l'année à Vignolle.

— Vous ferez donc un grand sacrifice en épousant un militaire? Une fois sa femme, adieu votre paisible château!

— On est bien partout avec ceux qu'on aime » répliqua Blanche; et il y avait dans sa voix et sur son visage une si aimable expression de confiance et de bonté que Clotilde, incapable de soutenir ce regard limpide et souriant, détourna les yeux avec le trouble d'une mauvaise conscience. Etonnée de ne pas recevoir de réponse M^{lle} de Vignolle continua: « N'êtes-vous pas de mon avis? Ne vous semble-t-il pas que sacrifier ses goûts et ses habitudes est un bonheur, dès que ce sacrifice rend quelqu'un heureux? »

(La suite au prochain numéro.)

grands traits par le récit d'Hirtius? Qui pourrait douter qu'en l'enceinte des galeries retrouvées, bien mieux qu'en aucun lieu du monde, on ne soit assuré de poser le pied où César imprima la trace du sien?
(La suite au prochain numéro).

Chronique locale.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Moniteur du 23 septembre.

Circulaire du Ministre de l'Intérieur aux Préfets.

Par arrêté préfectoral du 19 septembre courant, le sieur Costes (Célestin) a été nommé agent secondaire de 2^e classe, attaché au service de la navigation du Lot.

Par arrêté du Directeur général des contributions directes, en date du 21 septembre 1865, M. Bousquet (Gustave), surnuméraire à Cahors, est nommé contrôleur intérimaire dans le département de la Haute-Vienne.

Le Moniteur du 16 contient la liste des récompenses honorifiques décernées aux commissions cantonales de statistique. Nous y lisons les nominations suivantes, qui intéressent le département du Lot :

Médaille de 1^{re} classe : M. Lacarrière (J.-A.), vice-président de commission ; — de Colomb, secrétaire de commission.

Médaille de 2^e classe : M. Bouscarel (C.), secrétaire de commission.

Médaille de 3^e classe : M. Delsériès, président de commission.

Mentions très honorables : MM. Bénéch (C.), secrétaire de commission ; — Soulié, secrétaire de commission ; — Delpech, secrétaire de commission.

Mentions honorables : MM. Benezet, instituteur ; — Rhulic, maire ; — Combebias, maire ; — de Villaret, maire ; — Albugues, maire ; — Labrande, maire ; — Fouchet, instituteur ; — Rives (G.), propriétaire ; — Bouvet, secrétaire de commission ; — Maurand, secrétaire de commission, notaire ; — Coutrix, instituteur.

Nous lisons dans l'Union :

« Il nous revient par plusieurs correspondances parisiennes adressées à des journaux de province, que l'on réunit en ce moment, au ministère de l'intérieur, les vœux émis par les conseils généraux. Leur publication aura lieu à la fin d'octobre ou au commencement de novembre. M. de Lavalette a l'intention, nous affirme-t-on, d'en adresser des exemplaires, non-seulement aux sénateurs, aux députés, aux hauts fonctionnaires, mais aux rédacteurs de principaux journaux de Paris et des départements. »

Les vendanges sont à peu près terminées dans notre département. Le rendement dépasse celui de l'année dernière. On s'attend à une qualité de vin supérieure.

Il y aura, au mois d'octobre, une très-haute marée d'équinoxe et deux éclipses. Le 4, éclipse de lune partiellement visible à Paris : la disparition de cette planète sera de 34 centièmes ; enfin, le 19, éclipse de soleil annulaire et en partie également visible à Paris.

Dans la matinée du 17, M. le commissaire de police d'Agen a fait procéder, sur les indications données par son collègue de Cahors, à l'arrestation de la fille Simonis qui était partie, le 15, de cette ville, après avoir volé une somme de 27 fr. et trois bagues en or. Les bijoux ont été trouvés en sa possession.

La foire de Limogne n'a pas été populeuse. On en attribue la cause aux vendanges et aux fortes chaleurs qui ont empêché les propriétaires d'y conduire les bestiaux.

Dans la nuit du 17 au 18 du courant, un incendie s'est déclaré, à Montet-Bouaix, dans une grange, appartenant au sieur Genot. On a évalué les pertes à 3,000 francs environ. Cette grange était assurée à la C^e du Midi.

VENTE

De l'ancien Palais de Justice de Cahors.

Le public est prévenu que le Samedi 14 Octobre 1865, à deux heures de relevée, il sera procédé, dans l'ancienne salle des assises, à la vente aux enchères de l'ancien Palais de Justice de Cahors.

Le cahier des charges indiquant les conditions de la vente et les plans des lieux sont déposés à la Préfecture (Bureau des travaux publics), où toutes personnes seront admises à en prendre connaissance.

Le Receveur des Domaines,

Signé : E. FERRAS.

ADJUDICATION

Le Samedi, 7 Octobre 1865, à deux heures précises du soir, il sera procédé par M. le Préfet du Lot, en Conseil de préfecture et en présence de M. l'Agent-Voyer en chef du département, à l'adjudication, au rabais, des travaux à exécuter pour la construction de la partie du Chemin vicinal d'intérêt commun, n^o 84, de Roucayoux au Colombier, comprise entre le bas de la côte des Hêtres et la propriété Salabert, ayant une longueur de 670 mètres 30 centimètres.

La dépense est évaluée à la somme..... 23,000 fr. »
Le montant du cautionnement reste fixé à la somme de 80 fr. »

EMPIRE FRANÇAIS.
MAIRIE DE CAHORS.

VENTE
AUX ENCHÈRES

De matériel des cinq tournants du Moulin-Neuf, appartenant à la ville de Cahors.

Le public est prévenu que le 2 OCTOBRE PROCHAIN, jour de LUNDI, à deux heures après-midi, il sera procédé, dans la salle des actes publics, à l'Hôtel-de-Ville, par le MAIRE, assisté de deux membres du Conseil municipal, de l'Architecte de la ville et du Receveur municipal, à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, du matériel qui compose les cinq tournants du Moulin-Neuf, appartenant à la ville de Cahors, en cinq lots séparés, et sur les mises à prix :

- 1^{er} Lot. — Tournant n^o 1, dit mixtural. mise à prix : 450 fr. 00
- 2^e Lot. — Tournant n^o 2, dit fromental. id. 500 fr. 00
- 3^e Lot. — Tournant n^o 3, dit fromental. id. 250 fr. 00
- 4^e Lot. — Tournant n^o 4, dit fromental, plus un coffre ou arche à grain. id. 4,200 fr. 00
- 5^e Lot. — Tournant n^o 5, dit fromental, plus un bureau avec compartiments. id. 4,200 fr. 00

Le tout en sus des charges. On n'admettra aux enchères que des personnes d'une solvabilité reconnue.

Le rapport contenant la description et l'évaluation du matériel, ainsi que le cahier des charges, sont déposés au secrétariat de la Mairie, où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

En l'Hôtel-de-Ville, à Cahors, le 13 septembre 1865.
Le Maire,
Chevalier de la Légion-d'Honneur,
A. BESSIERES.

NOTA. — Les personnes qui désireront visiter les meules sont invitées à s'adresser au sieur LOUBEJAC, concierge de la Mairie, dépositaire des clefs du Moulin-Neuf.

Par arrêté du 1^{er} août dernier, la Cour de cassation a décidé que l'inviolabilité des lettres était un principe d'ordre public ; que c'était sur ce principe que reposaient les dispositions des arrêtés, décrets et ordonnances relatifs à l'administration des postes, aux termes desquels les lettres devaient être remises à la personne à laquelle elles étaient adressées et non à des tiers ; qu'en conséquence, on ne pouvait faire prévaloir l'indication du domicile sur celle de la personne, et décider que les lettres adressées nominativement à une personne au domicile où elle exerçait une industrie, seraient remises à son successeur et ouvertes par ce dernier.

Une expérience médico-météorologique d'un grand intérêt se fait en ce moment. Des mesures ont été prises par M. Leverrier pour que des observations ozonométriques fussent faites chaque jour dans toutes les stations correspondant avec l'Observatoire. Dans Paris, plusieurs stations ad hoc sont déjà établies. L'ozone est l'odeur qui se développe sous l'influence des décharges électriques ; M. Becquerel dit que c'est un état tout spécial de l'oxygène électrisé. Quoi qu'il en soit, l'ozone paraît jouer un certain rôle vis-à-vis de l'organisme ; on assure que partout où le choléra existe, on n'en trouve pas trace sur les papiers qui servent à constater sa présence et à mesurer son intensité.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.
21 septembre Barry (Adèle), rue Mascoutou.
24 — Filhol (Laurence), place Impériale.

Décès.
21 septembre Montagne (Philibert), cultivateur, 48 ans, aux Junies.

22 — Constans (Jean-Pierre), maçon, 74 ans, aux Hortes.

22 — Enfant du sexe féminin, né-mort, des époux Rapatele et Barriéris.

22 — Berger (Elie), 14 mois, rue St-Pierre.
23 — Girma (Antoine), caporal au 49^e de ligne, 26 ans, à Regourd.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 17 septembre 1865.

4 versements 22^f
5 remboursements dont 3 pour solde 4,551^f 95
Pour la chronique locale, A. Layton.

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER.

Le Crédit foncier émet, en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux : 1^o des obligations communales à 10 ans d'échéance, rapportant 5 0/0 ; 2^o des obligations foncières avec lots de 500 fr., 4 0/0 de 1863, livrées au cours de la bourse ; 3^o des obligations foncières et communales de 500 fr., 5 0/0, remboursables en 50 ans. — S'adresser dans toutes les recettes

Départements.

On écrit de Toulon, 18 septembre :

La journée d'hier, mal commencée sous le rapport sanitaire, a plus mal fini encore ; car, à six heures du soir, l'état civil a fermé les bureaux en constatant quatre-vingt-quatre décès dont soixante-seize cholériques.

Les étudiants de la faculté de médecine de Montpellier, arrivés dans la matinée, avaient immédiatement pris le service des ambulances, où l'on a déjà pu apprécier leur zèle et leur dévouement.

En présence d'un bulletin sanitaire aussi désolant, la population s'est montrée d'une façon admirable ; à huit heures du soir, Toulon paraissait complètement incendié ; des milliers de feux flambaient dans les rues pour chasser les miasmes pestilentiels ; la ville semblait se livrer à des réjouissances publiques ; les pétards et les pièces d'artifice éclataient de toutes parts ; une réaction salutaire s'opérait dans l'esprit des habitants, qui brûlaient jusqu'à leur dernière fascine, pour protester contre ce mal inconnu qui menaçait de les décimer.

— Nous lisons dans le Toulonnais :

M. Montois, préfet du Var, est à Toulon depuis hier.

M. le sous-préfet, M. le maire et ses adjoints se sont rendu jeudi dernier à l'hospice civil pour s'assurer de la parfaite organisation du service dans cet établissement.

La présence de ces fonctionnaires a ranimé le courage des malades, auxquels ils ont adressé des paroles de consolation et d'espoir qui ont été accueillies avec la plus touchante reconnaissance.

DÉCALOGUE DU VIGNERON.

- 1 Tes vignes tu ne planteras qu'en bon cépage seulement.
- 2 Les froids passés tu tailleras avant qu'arrive le printemps.
- 3 Puis aussitôt tu bêcheras et bineras quand sera temps.
- 4 D'épamprer tu ne manqueras et pinceras deux fois par an.
- 5 L'oïdion tu combattras par des souffrages suffisants.
- 6 La coulure tu ne vaincras que par rognage et pincements.
- 7 Tu n'emploieras point d'échalas si tu suis mon enseignement.
- 8 Des feuilles tu enlèveras pour voir les raisins mûrs à temps.
- 8 Puis la vendange tu mettras en cuve saine proprement.
- 10 Pour décuver tu choisiras le jour où cesse le ferment.

CASSAN.

Membre du comice agricole d'Agen.

Bibliographie.

Sous les Rideaux est une des fantaisies les plus gaies, les plus réelles, peut-être, de ce merveilleux humoriste que l'Angleterre a perdu en 1837. Le prédicateur mis en scène par Douglas Jerrold est une femme, et c'est à l'heure où d'ordinaire sont terminés tous les sermons que commencent ceux de M^{me} Panade. La chaire est ici le lit conjugal, l'auditoire n'est composé que du mari, les questions traitées sont des points de morale intime et domestique. Il s'agit de ramener au bien un époux égaré, qui se conduit vraiment fort mal. M. Panade a prêté le parapluie de la famille, M. Panade s'est fait recevoir franc-maçon, M. Panade n'a pas voulu pratiquer la contrebande pour sa femme en revenant de France en Angleterre, M. Panade se plait à commettre crime sur crime, uniquement pour faire parler M^{me} Panade et s'attirer les plus durs reproches. Devant sa tâche de chaque jour, l'épouse ne faillit pas ; chaque soir, c'est une nouvelle leçon, un nouveau sermon sur les méfaits du jour, les procédés ordinaires de la rhétorique de l'orateur sont la répétition, l'hyperbole, l'invective, le pathétique, les larmes et la menace de sa fin prochaine. En un mot, le livre est le résumé de toute une vie de bavardage et de toute une vie d'impatience.

M. Albert le Roy a mis tous ses soins à rendre avec une exactitude rigoureuse les fines observations et les franches saillies de Douglas Jerrold. Il s'est avant tout appliqué à ne pas trahir l'auteur original qu'il a l'honneur de présenter le premier au public français.

Librairie Hachette, in 18 Jésus. — 3 fr.

MÉDECINE.

On lit dans le Messager du Midi :
M. Fuster, professeur de clinique médicale à la Faculté de Montpellier, a adressé dernièrement à l'Académie des sciences de Paris un mémoire sur le traitement curatif de la phthisie pulmonaire et autres maladies consomptives. Ce travail, qui consiste essentiellement dans une constatation de faits, a été accueilli dans le monde médical avec l'intérêt et la sérieuse attention que commandent la nature du sujet et la haute autorité scientifique de l'auteur. Néanmoins, certaines analyses incomplètes ont donné lieu à de fausses interprétations d'autant plus fâcheuses, qu'il s'agit ici d'une question médicale dont nous n'avons pas besoin de signaler l'importance. C'est dans le but de prémunir le public contre ces regrettables erreurs, et aussi dans celui de faciliter l'application du traitement, que M. le professeur Fuster a bien voulu nous communiquer le texte même de son travail tel qu'il l'a envoyé à l'Académie, et que nous nous empressons de publier.

Traitement curatif de la phthisie pulmonaire.
J'emploie depuis le 11 avril dernier, dans les salles de la clinique médicale, contre la phthisie pulmonaire, une méthode de traitement qui me donne jusqu'ici d'assez belles espérances pour m'obliger à me hâter d'en parler. Il s'agit de l'usage de la viande crue de mouton ou de bœuf, avec une potion alcoolique à petites doses. Voici leur mode d'administration :

1^o Pour la viande crue, je la donne d'abord à la dose de 100 grammes, en la poussant progressivement jusqu'à 200 et 300 grammes dans les vingt-quatre heures. Sa préparation consiste à la réduire en pulpe, en la pilant dans un mortier de pierre ou de faïence ; à passer la pulpe à travers un tamis ou une passoire, afin de la débarrasser des parties tendineuses, et en former des bols roulés dans du sucre ou dans un sirop quelconque.

Les enfants ou les malades qui ne peuvent avaler les bols les prennent sous forme de gelée ou de pulpe sucrée, par cuillerées à café ou à dessert.

J'étanche, au besoin, la soif de ces malades au moyen d'une solution à froid d'une centaine de grammes de viande crue pour 400 ou 500 grammes d'eau édulcorée.

2^o La potion alcoolique est composée de 100 grammes d'alcool à 20^e Baumé, dilués dans 200 ou 250 grammes d'eau et 60 grammes de sirop de fleurs d'oranger ; on la prend par cuillerées à bouche, d'heure en heure. J'augmente ou je diminue les portions de l'alcool et l'intervalle des prises, selon la susceptibilité des sujets.

Le concours de ces deux agents est indispensable, le premier me paraissant avoir une action reconstituante ; le second une action plus directe sur les organes de l'hématose. En outre, la potion alcoolique me semble devoir empêcher la génération du tœnia et des trichines que suscite souvent l'emploi de la chair crue.

Il n'y a rien de nouveau dans la médication que je pratique, si ce n'est la combinaison des deux moyens et leur application à la phthisie pulmonaire.

J'ai étendu cette application à d'autres affections caractérisées aussi par un état de consommation générale, comme celle qui s'observe après les hémorrhagies, les longues maladies, l'infection purulente, la glycosurie, etc., etc., à tous les cas, en un mot, de phthisie, quelle qu'en soit la cause.

18 malades ont été soumis jusqu'ici à cette médication dans les salles de la clinique médicale ; 16 sont phthisiques, deux étaient atteints d'infection purulente ; des 16 phthisiques, 5 sont de jeunes femmes et 11 des hommes mûrs. Les deux infections purulentes étaient dues, l'une à une vomique du poumon, l'autre à un épanchement purulent des plevres, 14 des 16 phthisiques portaient des cavernes ou des tubercules pulmonaires à l'état de fonte ; les deux autres portent aussi des tubercules aux poumons, non encore ramollis. Les signes physiques et les symptômes généraux ne permettaient pas de douter de l'existence de ces lésions. Parmi ces malades, 5 phthisiques et les 2 malades d'infection purulente devaient succomber dans les vingt-quatre heures, d'après toutes les prévisions de la science. Eh bien ! tous ces malades ont survécu. Les sujets atteints d'infection purulente se sont rétablis en peu de jours. La vomique du poumon s'est cicatrisée, et le malade est sorti guéri le 19 de ce mois ; chez l'autre, l'épanchement pleural s'est résorbé, et le malade, encore dans les salles, est en pleine convalescence.

Quant aux phthisiques, chez tous, les forces reviennent, la fièvre hectique a cessé, les sueurs et le dévoiement colliquatifs se sont dissipés, la toux et l'expectoration ont diminué, l'appétit a reparu, la voix s'est éclaircie, l'oppression s'est dissipée, les cavernes se sont vidées, et les signes physiques attestent la réparation progressive des lésions du poumon.

Il n'y a d'exception que pour 2 malades (deux femmes) qui ont obstinément refusé de

continuer les prescriptions. Celles-là ont succombé, et l'ouverture du corps nous a permis de vérifier l'exactitude de notre diagnostic. Le traitement est puissamment secondé par un régime substantiel, un air pur, et l'attention à détruire les complications intercurrentes, ainsi que les symptômes prédominants. Il sera avantageux de cacher au malade la nature des agents de cette médication. Montpellier, le 10 juin 1865. Professeur FUSTER.

Variétés.

Le *Moniteur* publie la description qu'on va lire sur un magnifique bananier qui attire, au parc de Monceaux, l'attention des promeneurs : « Ce bananier se trouve sur le bord de la grande allée transversale, à côté du rocher artificiel. Il est sur le point de donner son fruit, et la spathe qui enveloppe l'épi ne tardera pas à s'ouvrir. Le bananier, qui est une plante et non un arbre, car on pourrait s'y tromper, est extrêmement curieux à examiner. Ses feuilles se succèdent rapidement, et leurs pétioles, s'engageant les uns dans les autres, forment en se détachant une sorte de tige ayant de trois à cinq mètres de hauteur. Elle est traversée dans son centre et dans toute sa longueur par une hampe qui naît de la bulbe et va sortir au sommet. Là, cette hampe se recourbe, se penche vers la terre, et se termine par une espèce de régime portant à sa base les fleurs femelles et les fruits, et à son extrémité les fleurs mâles. Les feuilles du bananier sont longues habituellement de 2 à 3 mètres et larges de 1 mètre : ce qui leur donne un aspect étrange et superbe. Sa tige périt dès qu'elle a donné son fruit. Le bananier que l'on voit en ce moment au parc de Monceaux n'a pas ces majestueuses proportions, car il lui manque le soleil brûlant des tropiques. Ce n'est effectivement que dans les parties les plus chaudes de l'Asie et de l'Afrique qu'il atteint son plus grand développement ; la nature l'a placé dans des contrées désolées et sans végétation, afin que le voyageur trouvât un ombrage hospitalier sous ses larges feuilles disposées en parasol, et dans son fruit une nourriture aussi saine qu'abondante. Le bananier, qui se plaît et croît sans culture sous le ciel embrasé des tropiques, ne peut venir que difficilement dans nos climats tempérés, et celui du parc de Monceaux, avec son fruit prêt à mûrir, sera sous

ce rapport une véritable curiosité. On sait qu'il y a deux espèces de bananiers, le bananier du paradis et le bananier des sages, dit bananier-figuier. Le premier a été ainsi désigné parce que plusieurs peuplades ont cru et croient encore que c'est son fruit que mangèrent Eve et Adam dans le paradis terrestre. Le second a pris son nom de ce que, d'après un historien, les gymnosophistes de l'Inde passaient leur vie entière sous cette plante et ne mangeaient que de son fruit. C'est à l'espèce dite du paradis qu'appartient celui du parc Monceaux. Son fruit doit être cueilli un peu avant sa maturité, lorsqu'il commence à passer du vert au jaune ; il est recouvert d'une peau légèrement coriace, mais la chair est molle et d'une saveur aussi douce qu'agréable. On le mange communément cuit à l'eau ou sous les cendres ; d'autres fois, on le coupe par tranches et on le fait frire dans l'huile, comme des beignets. Le fruit du bananier-figuier, lorsqu'il est frais, n'a besoin d'aucun assaisonnement. Vert il contient beaucoup de fécule ; mais, quand il est mûr, le sucre y domine, et sous ce rapport il le dispute à la canne et à la betterave. On en sort également une excellente eau-de-vie, à moins qu'on ne préfère les faire sécher pour les conserver et en retirer plus tard une farine propre à faire de la bouillie. Aucune plante cultivée ne donne, pour la surface du terrain, une quantité de substances alimentaires aussi grande que le bananier. Dans la Nouvelle-Grenade, dit M. Humboldt, on récolte 184,000 kil. de bananes par hectare, c'est-à-dire quarante fois plus que les meilleures récoltes de pommes de terre. La culture des bananiers est répandue aujourd'hui dans les parties chaudes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. On a fait des essais dans la Guyanne française qui n'ont réussi qu'à demi. »

15 OCTOBRE, TIRAGE

LOTÉRIE MUNICIPALE VILLE DE CHATEAUX-ROUX. A gagner 502,000 fr. comme suit : Loterie de Chateauroux 325 lots. — Gros lot 100,000 pour 25 c. — Très-important 1^{er} tirage, suivi des tirages : Loterie des Enfants pauvres, 503 lots déposés à la Banque de France. Gros lot 150,000 fr. Loterie Municipale Ville des Andelys, 104 lots. Gros lot 100,000 fr. pour 25 c.

Ensemble 932 lots, 502,000 francs. Gros lot 100,000 fr. Chateauroux..... fr. 100,000 Gros lot 150,000 fr. Enfants Pauvres..... 150,000 Gros lot 100,000 fr. Andelys..... 100,000 Trois lots de 10,000 fr..... 30,000 Vingt-six lots (5,000—2,000 etc.)..... 32,000 Neuf cents lots de 100 fr..... 90,000 A gagner 392 lots s'élevant à..... fr. 502,000

Pour toutes chances, billets 25 c. dans toute la France chez tous les libraires et débiteurs de tabac. On peut aussi, pour recevoir VINGT billets assortis, adresser (mandat poste ou timbres-poste), CINQ francs au directeur du Bureau-Exactitude, rue Rivoli, 68, Paris. (A gagner 502,000 fr.)

— 60,000 cures par an, rebelles à tout autre traitement, par la délicieuse Revalsicière Du Barry, qui guérit sans médecine ni purges, les nerfs, estomac, gastrites, gastralgies, constipations, diarrhée, poitrine, asthme, phthisie, gorge, bronches, vessie, reins, intestins, l'haleine, échauffements, foie, inflammations, muqueuse, cerveau et sang. Elle économise mille fois son prix en remèdes. 1/2 kil., 4 fr. ; 1 k., 7 fr. ; 2 k., 12 fr. ; 4 k., 22 fr. ; 6 k., 32 fr. ; 12 k., 60 fr. — Du Barry place Vendôme, 26, Paris. — Dépôt à Cahors, chez MM. Bergerol ; — Vinel, et tous pharmaciens et épiciers.

COUR IMPÉRIALE D'AGEN. DÉPARTEMENT DU LOT.

EXTRAIT

Des minutes du Greffe du Tribunal de 1^{re} instance de Cahors.

Par jugement contradictoire et définitif rendu par le Tribunal correctionnel de Cahors, en date du vingt-six mai mil huit cent soixante-cinq.

Le nommé Brousse (Baptiste), âgé de vingt-neuf ans, boucher, né à Prayssac, arrondissement de Cahors, demeurant audit Prayssac. Déclaré coupable de détention de faux poids dans sa boutique, a été condamné à la peine de 25 francs d'amende et aux frais. Il a été ordonné en outre, qu'extrait du présent jugement serait imprimé au nombre de dix exemplaires et affiché dans la commune de Prayssac, aux lieux accoutumés, notamment sur la porte du condamné, et serait aussi inséré dans le Journal du Lot, en vertu des articles 3, 5, 6, 7, de la loi du vingt-sept mars mil huit cent cinquante-et-un, 463, 52 du Code pénal et 494 du Code d'instruction criminelle.

Pour extrait conforme, Délivré à la requête de Monsieur le Procureur Impérial.

Pour le Greffier en chef du Tribunal de première instance de Cahors : Le Greffier-Commis assermenté, ANDRIEU.

Vu par nous Procureur impérial près le Tribunal de première instance de Cahors, DESTANNE DE BERNIS, substitut.

COUR IMPÉRIALE D'AGEN.

DÉPARTEMENT DU LOT.

EXTRAIT

Des minutes du Greffe du Tribunal de 1^{re} instance de Cahors.

Par jugement contradictoire et définitif rendu par le Tribunal correctionnel de Cahors, en date du vingt-six mai mil huit cent soixante-cinq.

Le nommé Lafargue (François), âgé de quarante ans, charcutier, né à Prayssac, arrondissement de Cahors, demeurant audit Prayssac.

Déclaré coupable de détention de faux poids dans sa boutique, a été condamné à la peine de six jours d'emprisonnement et aux frais. Il a été ordonné, en outre, qu'extrait du présent jugement serait imprimé au nombre de dix exemplaires et affiché dans la commune de Prayssac, aux lieux accoutumés, notamment sur la porte du condamné, et serait aussi inséré dans le Journal du Lot, en vertu des articles 3, 5, 6, 7, de la loi du vingt-sept mars mil huit cent cinquante-et-un, 463, 52 du Code pénal et 494 du Code d'instruction criminelle.

Pour extrait conforme, Délivré à la requête de Monsieur le Procureur impérial.

Pour le Greffier du Tribunal de première instance de Cahors : Le Greffier-Commis assermenté, ANDRIEU.

Vu par nous Procureur impérial près le Tribunal de première instance de Cahors, DESTANNE DE BERNIS, substitut.

BULLETTIN FINANCIER.

21 septembre 1865			
	au comptant :	Dernier cours.	Hausse. Baisse.
3 pour 100.....		68 25	» » » 20
4 1/2 pour 100.....		96 25	» » » 45
22 septembre			
	au comptant :		
3 p. % emprunt de 1864.....		68 40	» 15 » »
4 1/2 pour 100.....		97	» 75 » »
23 septembre			
	au comptant :		
3 pour 100.....		68 35	» » » 5
4 1/2 pour 100.....		97	» » » 5

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAVTOL.

Abonnement à tous les Journaux se paie par-tout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

En vente chez tous les libraires de Cahors :

Coup-d'œil général sur l'Histoire du Quercy et les Evêques de Cahors ;

1 volume in 8°, par l'abbé Adolphe Guillou. — Prix : 1 fr. 50 centimes.

Dans une série de tableaux historiques, qui peignent et caractérisent chaque siècle, — sous une forme rapide, intéressante et lumineuse, cet ouvrage raconte sommairement les principaux faits politiques, religieux et littéraires de la Province du Quercy, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Ce livre est dédié à Monseigneur Peschoud, Evêque de Cahors, et revêtu de l'approbation de Sa Grandeur.

TACHES, BOUTONS, FEUX AU VISAGE

Paris, CANDÈS et Co, boulevard Saint-Denis, 26 — Flacon 5 fr. — Cahors, VINEL, pharmacien.

L'efficacité du LAIT ANTEPHELIQUE contre les éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse, etc.) est incontestable. Mélangé avec 2/3 ou 3/4 d'eau, ce LAIT dépure, tonifie le tissu de la peau, détruit et prévient hâle, efflorescences, rougeurs, boutons, rugosités, etc., — rend et conserve au visage un teint clair et uni.

BAUME SABATIÉ

ANTI-RHUMATISMAL-ERADICATIF.

Le BAUME SABATIÉ, dont l'efficacité a été reconnue incontestable par l'Académie Impériale de Médecine, guérit sans retour les rhumatismes goutteux, aigus ou chroniques les Névralgies, les sciatiques et la maladie de la moelle épinière.

GUÉRISON GARANTIE A FORFAIT.

Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale Vinel, rue de la Mairie.

— à Rodez, à la pharmacie Galy, etc.

Prix : 10 fr. le Pot, 5 fr. le Demi-Pot.

PHOSPHO-GUANO

Gallet, Lefebvre, et Co à Paris et au Havre.

VENTE EN BARILS, CACHETÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS. Dépôt dans tous les départements. — Pour le Lot : MM. Th. Cabanès à Gourdon ; J. Cangardel et fils à Cahors ; Domergue à Figeac.

A VENDRE UNE MAISON

située à Gramat, place du Marché.

Cette Maison se compose de Caves, vaste Rez-de-Chaussée, premier étage à plusieurs appartements, et grand Galetas. Il y a aussi un Jardin.

Cette Maison a deux entrées : l'une sur la place, l'autre dans la rue.

Un Café, fort achalandé, a été longtemps exploité dans cette maison par M. Taule, qui en était le propriétaire.

S'adresser pour les renseignements, à M. Aymar (Hippolyte), chargé de la vente.

On donnera des facilités pour le paiement.

LEPETIT J^{ne} Rue de la Liberté, à Cahors. ÉPICERIES CRISTAUX COMESTIBLES PORCELAINES

LAMPES ET HUILE DE PETROLE

AVIS

A vendre, ensemble ou séparément, un CHEVAL et une jolie petite VOITURE américaine à six places, légère, élégante, très-solide et presque neuve ; s'adresser à M. Séval, carrossier à Cahors.

A VENDRE

Maisons situées dans divers quartiers de la ville.

Vigne d'agrément, vigne de produit et terre.

A LOUER

Auberges et cafés très-achalandés.

S'adresser pour les renseignements et pour traiter au sieur Recès, clerc d'avoué, demeurant rue St-André, à Cahors.

GUÉRISON RADICALE HERNIES par la méthode de feu PIERRE SIMON. 40 ans de succès. Un prospectus sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à MM. Deschamps-Simon et Bezou-Simon, bandagistes herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire).

A VENDRE

L'ÉTUDE D'HUISSIER

Du Canton de Labastide-Murat, (Lot).

S'adresser directement, à M. Caminade, Luissier, à Labastide-Murat.

A LOUER

UN GRAND APPARTEMENT

ayant onze pièces de plain-pied au 1^{er} étage, situé rue du Portail-au-Vent.

S'adresser à M. Moncouthier, limonadier, café Bousquet, qui en est le propriétaire. Prix modérés.

Le propriétaire-gérant, A. LAVTOL.

A LOUER

UN GRAND ET JOLI MAGASIN

situé rue du Lycée, maison Audouy.

Ce Magasin est susceptible d'être divisé en deux. S'adresser, pour les renseignements, à M. ALIX, négociant, rue de l'Hôtel-de-Ville, maison Graniou, à Cahors.

BAYLES J^{ne}, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserves en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris ; Verres de rechange pour presbytie et pour myopie. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnon, Pince-nez, Facès à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eaux et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaines d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Épreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.

LIQUEUR DES MOINES BENEDICTINS de l'Abbaye de Fécamp



Cette liqueur, qui date de 1510, est tonique, anti-apoplectique et digestive. Les plantes salutaires qui la composent en font un des meilleurs préservatifs contre les affections épidémiques.

A. LEGRAND aîné, à Fécamp (Seine-Inférieure).

Maison à Paris, 40, rue Vivienne. Cette liqueur se trouve en France et à l'étranger dans tous les cafés, chez les négociants en vins et spiritueux, confiseurs, épiciers, marchands de comestibles, etc.